#### <u>L'AGA</u> <u>débutera</u> à 18h00

# Bienvenue à vous

Il nous fait plaisir de vous accueillir sur le site ZOOM pour l'Assemblée générale annuelle du CRSP de Montréal. La pharmacienne-conseil vous accueillera sous peu. En attendant, merci de prendre connaissance des instructions générales sur le déroulement de l'Assemblée inscrites ci-dessous. À tout de suite!

#### Instructions générales

- L'AGA sera animée par la pharmacienne-conseil du CRSP de Montréal
- Les périodes de questions seront annoncées par les modérateurs et <u>se feront à main levée</u> <u>ou via la fonction CHAT</u>.
- La section CHAT est aussi disponible pour les échanges informels.
- Nous vous prions de <u>svp garder vos micros fermés sauf si vous voulez poser une question</u>.
- Une période supplémentaire de questions à main levée sera offerte à la fin de de la rencontre.



# Assemblée Générale Annuelle du CRSP de Montréal

Le 10 mai 2021, 18h00

Québec •••

#### Mot de bienvenue

Les rôles de modérateurs seront tenus par Jude Goulet et Venessa Doyon Kemp

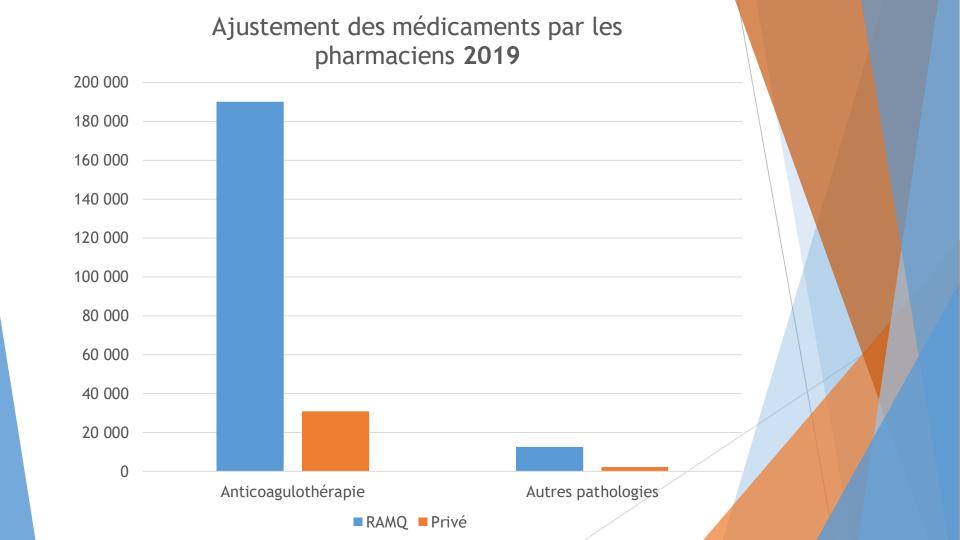
#### **Instructions générales**

- L'AGA sera animée par la pharmacienne-conseil du CRSP de Montréal
- Les périodes de questions seront annoncées par les modérateurs et <u>se feront à main levée ou via</u>
   <u>la fonction CHAT</u>.
- La section CHAT est aussi disponible pour les échanges informels.
- Nous vous prions de <u>svp garder vos micros fermés sauf si vous voulez poser une question</u>.
- Une période supplémentaire de questions à main levée sera offerte à la fin de de la rencontre.

Points à l'ord	lre du jour	Temps prévu
1.	Accueil des pharmaciennes et pharmaciens	18h00 à 18h05
2.	Ouverture de l'assemblée générale annuelle du CRSP de Montréal  Mot de bienvenue  Mme Sonia Bélanger, Présidente-directrice générale  CIUSSS Centre Sud de l'île de Montréal	18h05 à 18h10
3.	Réalisations 2019-2021 du CRSP de Montréal  M. Jude Goulet, Président  Comité Régional des Services Pharmaceutiques de Montréal	18h10 à 18h50
4.	Période de questions	18h50-19h00
5.	La trajectoire du patient orphelin avec maladie chronique : le rôle élargissant du pharmacien communautaire  Mme Venessa Doyon Kemp, Pharmacienne-conseil	19h00 à 19h45
6.	Période de questions	19h45-20h00
7.	Clôture de l'assemblée	20h00

Pharmaciens Montréal

Optimiser l'ajustement de la pharmacothérapie par le pharmacien communautaire



#### Pourquoi?

#### Sondage CRSP de Montréal - 2020

- Actes non couverts → Abolition des frais le 25 janvier 2021
- Rémunération insuffisante
- Manque de ressources et de temps
- Complexité de la facturation
- Médecins qui ne veulent pas collaborer

#### Objectifs du CRSP

- Augmenter la prise en charge des maladies chroniques par les pharmaciens communautaires
- 1. Créer des structures à Montréal pour déléguer les suivis des maladies chroniques aux pharmaciens communautaires
- 2. Fournir des ressources pour faciliter l'intégration de cet acte dans une pharmacie communautaire

# Élargir le rôle du pharmacien

- ▶ Données sur l'accès aux services de 1ère ligne (décembre 2019)
  - ▶ 43.9% visites à l'urgence de Montréal sont priorité 4 et 5
    - ▶ P4 « Conditions qui, en relation avec l'âge du patient, le degré de détresse ou le potentiel de détérioration ou de complications, peuvent nécessiter une intervention ou des conseils dans un délai d'une à deux heures »
    - ▶ P5 « Conditions peut-être aiguës, mais non urgentes, ou pouvant relever d'un problème chronique mais sans toutefois de signes de détérioration. L'investigation et les interventions pour certains de ces problèmes peuvent être retardées ou même référées à d'autres secteurs de l'hôpital ou du réseau de soins »

Accès aux services médicaux de première ligne - Professionnels de la santé - MSSS. (2019). https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-services-sante-services-sociaux/acces-premiere-ligne/

# Élargir le rôle du pharmacien

- Interventions du pharmacien chez les patients diabétiques type 2
  - ► ↓ A1C moyenne 0.18-2.1%
  - ► ↓ TAS 3.3-22.05 mmHg
  - ► J TAD 0.21-9.1 mmHg
  - ▶ ↓ Risque CV sur 10% 1.5-5.1% (UKPDS) et 3-12% (Framingham)

Créer des structures à Montréal pour déléguer les suivis des maladies chroniques aux pharmaciens communautaires

# Suivi d'une maladie chronique par le pharmacien communautaire

- Ajuster des médicaments pour atteindre des cibles et pour la sécurité
  - + Ajustement des doses, posologie, etc. et cesser une molécule
  - \* Ajouter une molécule (demande de consultation/ordonnance individuelle)
- + Prescrire les analyses de suivi

Maladies chroniques = Diabète, hypoT4, HTA, DLP, prophylaxie migraine

# Nous ciblerons les patients orphelins en premier lieu

## Pourquoi?

- ▶ Besoin important à Montréal
- + Patients vulnérables et sans suivi
- + Retraite des médecins pendant la pandémie
- + Évite le risque de duplication de rôles
- + Ouverture et collaboration du réseau



#### Nombre de patients orphelins par CIUSSS

CIUSSS	PATIENTS VULNERABLES*	PATIENTS NON-VULNERABLES	TOTAL
Nord	6 602	27 779	34 381
Centre Ouest	6 970	13 543	20 513
Ouest	3 579	9 372	12 951
Centre Sud			33 000
Est	10 374	35 026	45 400

<sup>\*</sup>Cancer actif, soins palliatifs, état psychotique, idées suicidaires, toxicomanie, <u>problème de santé chronique</u>

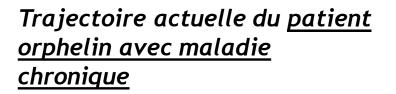
## Les centres de maladie chronique

- + Programme de 2 ans
  - \* Vise à modifier les habitudes de vie et éviter les complications
  - Équipe multi-disciplinaire : MD/IPS, kinésiologue, nutritionniste, infirmière
- + Programmes montréalais des maladies chroniques
  - Santé cardiométabolique / Santé respiratoire / Santé osseuse / Douleur chronique

Référence pharmacien communautaire ↔ Centre de MC

# Pourquoi référer un patient vers les centres de maladies chroniques ?

- Meilleure gestion du problème de santé
  - **+** Enseignement
  - Dépistage (rétinopathie, soins des pieds)
  - \* Référence vers spécialiste (endocrinologue, pneumologue)
- + IPS/MD dans plusieurs centres
  - \* Occasion de collaborer
  - + Consultations ponctuelles pour problèmes en lien avec la MC







GAMF



Perte du médecin traitant

Consultations sans RDV/urgence

Centre des maladies chroniques

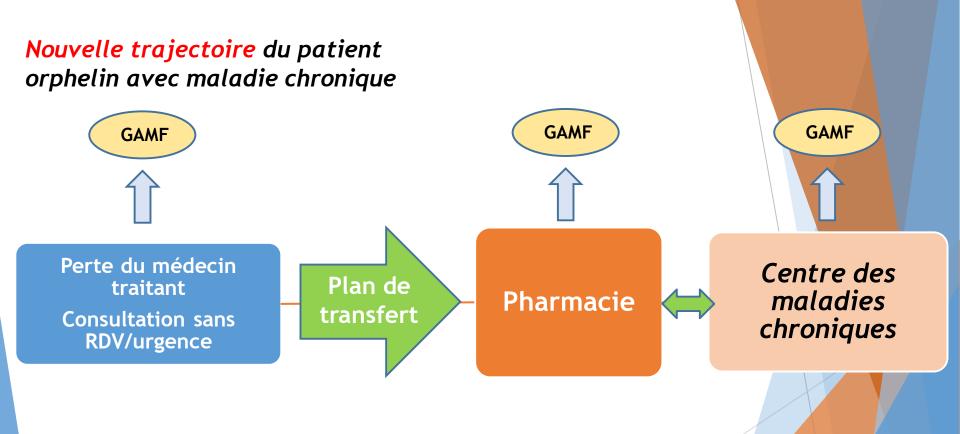
Consultations ponctuelles
Ajustement de Tx

Sans RDV / Urgence

Consultations ponctuelles Ajustements de thérapie

**Pharmacie** 

Consultations ponctuelles Quelques ajustements de thérapie



- ► Communication : élément essentiel pour réussir
- Plan de transfert
  - + ATCD et problèmes de santé
  - \* Cibles si voulu
  - \* Ajout de molécules (ordonnance individuelle)
  - \* Autres professionnels impliqués
  - \* Paramètres de communication
  - \* MD/IPS signataire
- Accessible sur DMÉ

#### DEMANDE DE PRISE EN CHARGE CONJOINTE D'UN PATIENT \*\*CONDITIONS CHRONIQUES\*\*

Le pharmacien peut ajuster les doses de médicaments ainsi qu'initier et cesser des molécules sous demande d'un médecin traitant. Ce formulaire se veut un qu'il de communication pour le médecin qui désire partager le suivi des maladies chroniques avec le pharmacien communataire, ainsi, afin de promouvoir la collaboration interprofessionneille, ce formulaire permet d'informer les pharmaciențies de particularités pour votre patient, incluant problèmes de santé, antécédents et cibles. Le prescripteur n'est pas tenu d'indiquer la dose maximale unitament à titrer, à moins d'une particularité. Noter que le pharmacien est entièrement responsable de ses actes cliniques et utilise son jugement professionnel afin de moduler l'aistement de la pharmacienhème de l'est continue de l'état clinique du activité du pharmacien de l'état continue d'indicate de la pharmacienhement est continue d'indicate de la pharmacienhement est continue d'indicate de la pharmacienhement de la pharmacien de l'état clinique du activité de la pharmacienhement de la pharmacien de l'état clinique du activité de la pharmacienhement de la pharmacien de l'état clinique du activité de la pharmacien de l'état clinique du activité de la pharmacien de l'état clinique du activité de la pharmacien de l'état de l'état de l'état de la pharmacien de l'état de l'aite de la pharmacien de l'état de l'estat de l'état de l'estat de

MĖI	ECIN TRAITANT			PATIENT	
Nom:		Nom:			
# permis :		DDN:			
Tél:	Téléc :	Poids :	Taill	e:	
	PHARM	ACIE VISÉE PAR L	A DEMANDE		
Pharmacie:			Date de prise en charge :		
Pharmacien (si applicable) :			Tel. :	Téléc. :	
	RÉSUMÉ DES PROB	LĖMES DE SANTĖ	ET DES ANTÉ	CÉDENTS	
	RÉSUMÉ DES PROB	LÉMES DE SANTÉ	ET DES ANTÉ	CÉDENTS	
	RÉSUMÉ DES PROB	LÈMES DE SANTÉ	ET DES ANTÉ	CÉDENTS	
	RÉSUMÉ DES PROB	LÈMES DE SANTÉ	ET DES ANTÉ	CÉDENTS	

SVP transférer le résumé du dossier patient si disponible.

#### ORDONNANCE

Le pharmacien peut ajuster la thérapie médicamenteuse pour l'atteinte des cibles et prescrire les analyses de laboratoires relatives à la surveillance de la thérapie pour les conditions chroniques suivantes :

Condition(s) chronique(s) prise(s) en charge par le pharmacien						
□ DB type II	☐ HTA	☐ DLP	☐ HypoT4	Prophylaxie antimigraineuse	☐ Autre :	

Le pharmacien peut ajuster les traitements pour la(les) condition(s) ciblée(s) ci-haut de la façon suivante :

☐ Ajuster les doses¹	☐ Initier des molécules et les titrer	Cibles thérapeutiques <sup>2</sup>
□ Ajuster les doses de tous les médicaments courants pour la(les) condition(s) ciblée(s)     □ QU     □ Ajuster les doses seulement pour les médicaments suivants :      □ SS:     □	Si des molécules spécifiques sont voulues, les indiquer ci-dessous :  SC: Ben X  SC: Ben X  SC: Ben X  SC: Ben X	□ Le pharmacien(ne) peut déterminer les cibles thérapeutiques.  OU  □ Le pharmacien peut ajuster les traitements selon les cibles thérapeutiques suivantes :  □ TA < /

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les PL41 et PL31 prévoient que le pharmacien(ne) doit déterminer l'intervalle d'ajustement et définir la dose recommandée en fonction des <u>antécédents de santé</u> (ex : IRC, IR, etc) ou encore en fonction des <u>particularités du patient</u> (ex : gériatrie). Il doit se référer aux données scientifiquement acceptables et aux normes professionnelles reconnues.

<sup>2</sup> Le prescripteur n'a pas à préciser la cible, puisque le pharmacien(ne) effectue l'ajustement de la pharmacothérapie selon les données scientifiquement acceptables et les normes professionnelles reconnues. En cas de particularités, le prescripteur est encouragé à préciser la cible thérapeutique visée afin de clarifier le suivi que le pharmacienne) doit assurer.

Fournir des ressources aux pharmaciens communautaires pour faciliter l'intégration de cet acte dans leur pratique

# Adresser les inquiétudes des pharmaciens

- \* Manque de confiance
- + Pas toujours à jour quant aux nouvelles lignes directrices
- + Abolition des cibles est insécurisant
- + Prescription analyses sanguines parfois complexe
- + Chaîne de travail non optimal
- + Loi 31, vaccination, conseils +++: processus d'adaptation

#### Boîte à outils

COMITÉ RÉGIONAL DES SERVICES PHARMACEUTIQUES DE MONTRÉAL

## **BOÎTE À OUTILS**

Outiller le pharmacien communautaire qui fait la prise en charge des maladies chroniques

#### **Sommaire**

- Formulaires de communication
- Prescrire des prélèvements sanguins
- Centres des maladies chroniques
- Coordinateurs médicaux de liaison



Grâce à La Loi 41 et la Loi 31, le pharmacien peut maintenant apporter des ajustements à la pharmacothérapie de ses patients avec un minimum d'obstacles. Malgré ces avancements anns la pratique, il existe toujours un faible pourcentage de pharmaciens qui affortuent pleinement ce rôle pour attaindre des cibles.

#### Optimiser la chaîne de travail en pharmacie

- + Éléments facilitants
  - \* Bureau de consultation
  - \* 1 pharmacien désigné hors chaîne de travail
  - + Infirmière pour mesurer signes vitaux
  - **+** Facturation → ATP

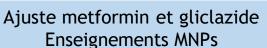


## Cas patient

- + Mr. Séguin, 61 ans, a perdu son médecin de famille (retraite).
- + Reçu un nouveau diagnostic de DBT2 il y a 4 mois
  - Metformin 500 mg BID
- + Le médecin a demandé au patient s'il était d'accord d'être suivi par son pharmacien en attendant son assignation à un nouveau médecin.
- \* Vient vous consulter pour vous remettre un document signé par son médecin.

## Prise en charge de M. Séguin







Patient découragé car prise de poids

#### Demande au pharmacien:

Débuter/titrer Victoza, Invokana, Lyrica IPS du centre MC

HbA1c = 7.5% Glycémies ac = 10

Engourdissements pieds?

# Discussion sur centre MC Consentement reçu

	OI	uébec 🚟	DAC001		Mresse:
	-		FEMALADIES CURONOLIES		late de naissance:
	FORMULAIRE DE RÉPÉRENCE PROGRAMMES MALADIES CHRONIQUES Centre d'expertise en maladies chroniques (CEMC) Transmettre votre requête au CEMC Téléphone : 514 900-0001 Télécophone : 504 900-0001				St. (travell): Til. (résidence):
	Courriel	galiniquemedicalemr.com nmes (clientèles et critères de r	référence au vers		ance médicale individuelle autorisant les examens
4		cardiométabolique		suivant	e à ieun, créatinine sérique, sodium, potassium
7		iabète  Diabète  HTA		Stan lip	dique : 0 – 12 – 24 mois albumine/créatinine urinaire : 0 – 12 – 24 mois
	_	Modification des habitudes de vi Télédépistage de la rétinopathie	avec dilatation des	5 patie	nt prédiabétique ou diabétique, ajouter : obine glyquée (A1C) : 0 = 3 = 6 = 12 = 18 = 24 mois
	_	pupilles <sup>1,2</sup> et référence en ophts Prévention et soins des lésions e soulement <sup>2</sup> (évaluation et référ appareltage s'il y a lieu)	du pied pour diabétique	3	mois au besoin
	La clien	Centre de diabète en 2e ligne Consultation en clinique spéciali tille prédiabétique est exclue pour le : doit participer au programme de mo	télédépistage		
	Santé c		10.10)		e à jeun, créatinine sérique, sodium, potassium dique, apolipoprotéine B : 0 - 12 - 24 mois
	Matadie cardiaque atthéroscéerotique (MCAS)  Réadaptation cardiaque et modification des habitudes de vie  Joindre tous les documents perlinents let que antécidents cardiaques, coronographe, fraction ejection, résumé chx ou post-op.		Si patient prédiabétique ou diabétique, ajouter : Hémoglobine giyquée (A1C) : 0 – 3 – 6 – 12 – 18 – 24 mois Rapport abruméeréatrien erinaire : 0 – 12 – 24 mois Possibilé d'ajustement de médication pendant la réadaptation (inculine) et prélèvement (FSCI) portage e fimois.		
	SERVICE	S OFFERTS EN COLLABORATION AV	VEC LE CENTRE ÉPIC	-	
	Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)  Programme de modification des habitudes de vie (rapport VEMS/CVF inférieur à 0,7 après l'administration de bronchodistateur et VEMS égal ou supérieur à 50 % de la			Spirométrie et test de détection du CO expiré : $0-12-24$ mais	
	valeur prédite)  Spirométrie réalisée (joindre le résultat)  Spirométrie pré et post administration de salbutamoi (200µg) à faire  Consultation en pneumologie en 2e ligne <sup>3</sup> *Cet rusper pourrait participer au programme de modification des habitudes de ries il ritous.				
	PARTICULA			_	ENGAGEMENT DE LA CLIENTELE
	JOINDRE LA LISTE DES MÉDICAMENTS ET LES RÉSULTATS DE LA PERTINENTS AU PRÉSENT FORMULAIRE			ABORATO	(River signer as lowers du mislant as lars de largumentes un contrite development du CLUSSI au Lochet-de Just) J'autorise la bisseminisation de rensesignements nécessaires au saint de mai cundition et m'éroppe à suivre le programme (midinalignospe) offset au CLUSSI de l'Eschel'-de-de-Mershall.
	Nom du médocin (en teltres mustes)				Signature du patient
	Nº de permi	8	Date		Date
	Adresse				
	Telaphone		Télécopleur		
	FORMULARE S	R REPERENCE PROGRAMMES MALADES OWNERS	LES - RÉVISION SEPTEMBRE 2017		

Suivi par nutritionniste et infirmière x 2 ans

